

## Débat d'Orientation Budgétaire de St Pierre du Perray

Conseil Municipal du 17 mars 2011

Intervention de Catherine Aliquot-Vialat

Tout d'abord, permettez-moi de faire quelques remarques par rapport au contenu de la note de synthèse qui nous est présentée :

1. Le **graphique** en page 2 censé montrer l'évolution des dépenses réelles de fonctionnement de 2005 à 2010 est **faux** ; la colonne de l'année 2009 ne respecte pas du tout la proportionnalité. Pour un montant total de 8.800.947 €, la colonne devrait être beaucoup plus haute et quasiment toucher le mot « fonctionnement » du titre.
2. Dans le chapitre fiscalité, pour le C.A. 2009, vous avancez un ratio n°8 (produit des 4 taxes/potentiel fiscal) de 0,43.  
Or, quand nous recalculons ce ratio à partir des documents du ministère des finances, nous trouvons 0,48.

De plus, comme je l'ai déjà fait remarquer en commission finances, en matière de fiscalité, il est plus pertinent de se comparer à **la moyenne de la strate**, plutôt qu'à la moyenne départementale.

Cela permet de constater que pour la **Taxe d'habitation** en euros / habitants, en 2009, nous sommes largement supérieurs à la moyenne de la strate (**228 €/hab** à St Pierre du Perray contre **161 €/hab** pour la moyenne de la strate). Ce qui fait **41,6 % de plus que la moyenne de la strate !**

Quant au **Foncier bâti**, là aussi nous sommes supérieurs à la moyenne de la strate avec **229 €/hab** pour St Pierre du Perray contre **219 €/hab** pour la moyenne de la strate.

Comme vous l'indiquez, depuis plusieurs années, les comptes administratifs de notre commune indiquent une progression rapide des charges par rapport aux ressources.

Depuis le début de ce mandat, vous ne cessez de répéter, et encore aujourd'hui dans votre présentation, que la stabilisation des charges de fonctionnement reste un objectif principal, ce qui serait raisonnable.

**En totale contradiction avec cette analyse** de la situation, votre proposition de BP 2011 pour les dépenses de fonctionnement prévoit un montant de 9.421.818€ soit une **augmentation de 13,8% par rapport au réalisé 2010**.

La commune a maintenant épuisé ses réserves.

Il est difficile dans le contexte national et international d'espérer à court terme une reprise fulgurante, tout au plus 2% ou 3%.

Pour 2011, l'inflation se situerait autour de 1,5%, le SMIC a augmenté de 1,6%.

Dans un foyer, quand on sait que les budgets sont étroits, on cherche à réduire le superflu, à rationaliser ce qui peut l'être, et la famille se débrouille pour que les dépenses rentrent dans l'enveloppe. Elle n'a pas le choix.

En revanche, une municipalité a le choix :

- soit elle poursuit sa politique dépensière, sans effort, et elle augmente la pression fiscale sur les ménages,
- soit elle gère en bon père (ou mère) de famille et réduit ses dépenses pour qu'elles rentrent dans l'enveloppe budgétaire.

Dans les conditions actuelles difficiles pour les ménages, étant donnée la pression fiscale déjà importante par rapport à la strate, il est difficile de demander un effort fiscal supplémentaire aux St Perrayens.

La commune paye aujourd'hui **l'absence de restructuration de ses dépenses de fonctionnement** ces dernières années. Nous avons pourtant alerté.

Elle paye aussi le fait que les ratios ne sont pas respectés entre le nombre d'entreprises sur notre territoire (qui payent du foncier en réclamant peu de services) et une arrivée massive de population très demandeuse, à juste titre, de services.

Pour l'heure, redonnons un peu d'air aux associations qui ont été serrées les années passées et réduisons le superflu, les gaspillages et les multiples petits avantages...

Catherine Aliquot-Vialat